



Comment calculer l'indemnisation de ses préjudices corporels?

Conseils pratiques publié le 12/07/2017, vu 5383 fois, Auteur : [DVA Experts](#)

Les victimes se trouvent souvent démunies lorsque advient le moment d'évaluer et calculer le montant de l'indemnisation de ses préjudices corporels. Le Cabinet DVA Experts a conçu un simulateur reprenant certains barèmes d'indemnisation judiciaires.

DVA Experts est une société spécialisée dans la défense des victimes de dommages corporels afin d'obtenir les plus hautes indemnités.

A cet effet, le site internet du cabinet met à la disposition des victimes d'accident de toutes natures (accident de la route, accident de la vie, accident de sport, accident médical...) ou d'agression, un simulateur d'indemnisation totalement gratuit qui permet de calculer en quelques clics le montant de l'indemnisation à laquelle elles ont droit.

Pour une évaluation plus précise, il convient d'être muni du rapport d'[expertise médicale](#) en votre possession qui doit contenir la liste des postes de préjudices corporels qui devront vous être indemnisés.

Les préjudices à indemniser se trouvent en fin de rapport au paragraphe « conclusions ».

Parmi ces postes de préjudice, il y a le Déficit Fonctionnel Permanent, les Souffrances endurées ou Pretium Doloris, le Préjudice esthétique, le Déficit Fonctionnel Temporaire, L'assistance d'une tierce personne, le Préjudice d'agrément, La Période d'Arrêt de Travail (ATAP), le Préjudice Professionnel, etc.

Votre Estimation Gratuite : <https://www.dva-experts.com/simulateur/>

Le calcul de ces indemnités a été réalisé en fonction du barème de la Cour d'Appel d'Aix en Provence (13) et n'est donné qu'à titre indicatif et sous toutes réserves du droit à indemnisation que vous pouvez prétendre.

Nous vous précisons que les indemnités peuvent varier selon les Cours d'Appels et invitons les

utilisateurs à contacter notre cabinet pour de plus amples informations sur ce point.

En effet, notre métier d'expert d'assuré victime est de défendre les victimes face aux assurances, fonds de garantie et autre organisme payeur.

Notre expérience affutée et notre connaissance des procédures d'indemnisation vous permettra d'avoir gain de cause en obtenant une réparation intégrale et la plus haute des préjudices subis.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone (**04.93.24.21.98**) ou mail : contact@dva-experts.com si vous avez une question ou des remarques quant à votre dossier d'indemnisation.

www.dva-experts.com